AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2893
FR0004175099-FS1268

22 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A.

(Alternext)

Par courrier reçu le 22 décembre 2016, la société de droit allemand Epcos AG[1] (St.-Martin-Strasse 53, 81669 Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. et détenir 2 546 410 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A., représentant autant de droits de vote, soit 72,78% du capital et 69,33% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Epcos AG (détention effective)	2 532 734	72,38	2 532 734	68,96
Epcos AG (détention par assimilation[3])	13 676	0,39	13 676	0,37
Total	**2 546 410**	**72,78**	**2 546 410**	**69,33**

Ces franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A. par la société Epcos AG dans le cadre l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les actions de cette société[4] dont le règlement-livraison interviendra le 27 décembre 2016.

[1] Société contrôlée par TDK Corporation, une société de droit japonais cotée au Tokyo Stock Exchange.

[2] Sur la base d'un capital composé de 3 499 004 actions représentant 3 672 921 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce portant sur 13 676 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS (représentant autant de droits de vote) soumises au régime fiscal résultant de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, soumises à ce titre à un engagement de conservation d'une durée minimale de cinq ans à compter de leur souscription (les « actions TEPA »). Il est rappelé que la société Epcos a proposé à chacun des titulaires des 27 911 actions TEPA de conclure avant la clôture de l'offre publique (en ce compris sa réouverture), des accords distincts entre chacun de leurs titulaires et Epcos, aux termes desquels cette dernière prendra un engagement irrévocable d'acquérir auprès desdits titulaires et lesdits titulaires prendront un engagement irrévocable de céder à Epcos leurs actions à l'expiration de la période de conservation susvisée, au prix maximum de 13,20 € par action TRONIC'S MICROSYSTEMS S.A (cf. notamment D&I 216C2489 du 3 novembre 2016). A ce jour les titulaires de 13 676 actions TRONIC'S MICROSYSTEMS (sur un total de 27 911 actions) ont conclu de tels accords avec Epcos.

[4] Cf. notamment D&I 216C2850 du 19 décembre 2016.